

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 0.1

Ce qu'est l'IA générative, en mots simples

Une IA générative ne « sait » rien au sens humain : elle prédit, mot après mot, la suite la plus probable d'un texte, à partir de tout ce qu'elle a lu. C'est ce qui la…

TransparenceRH

1	27.3.2025	fin 2026	5
règle : l'humain décide	signature de la Convention	projet suisse attendu	usages forts : rédiger, résumer, traduire, classer, reformuler



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Aucune loi suisse propre à l'IA à ce jour : la **loi sur la protection des données** s'applique directement aux traitements faits avec une IA (position du PFPDT).



LA RÈGLE

À retenir

Il excelle pour **rédiger, résumer, traduire, classer, reformuler** ; il est faible pour les faits précis, les calculs longs et le droit à jour.



LA RÈGLE

La règle clé

Rédiger un premier jet de lettre : Utile : gain de temps, relecture obligatoire (CO 321a)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« L'IA propose, l'humain dispose. »



LE PIÈGE

Le piège

Croire qu'une réponse fluide est une réponse juste : le style ne dit rien de l'exactitude.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPD ; CO 321a, 328, 328b ; RIA art. 2 ; Convention STCE 225 ; PFPDT 2023.



Le cas express

Peut-on demander à l'IA de calculer le 13e salaire au prorata ?

> ✓ **Mieux vaut le logiciel de paie** L'IA peut expliquer la règle, mais un calcul doit être contrôlé.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Utiliser les outils autorisés.
- ☐ Ne jamais y mettre de données sensibles.
- ☐ Vérifier faits, chiffres et articles.
- ☐ Garder la décision humaine.
- ☐ Signer ce qu'on envoie.

Base légale : LPD ; CO 321a, 328, 328b ; RIA art. 2 ; Convention STCE 225 ; PFPDT 2023. Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/ia-comprendre.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 10 novembre 2026.